

## STATISTIQUES

# 50 000 enfants souffrent d'un handicap

**Une personne sur 15 a un statut qui reconnaît son handicap. Précarisation et vieillissement s'y traduisent dans les chiffres.**

**V**ieillesse de la population, précarisation, marché du travail en crise : cela a aussi des répercussions sur les personnes handicapées. Les chiffres sont là, de plus en plus d'entre elles ont besoin d'aide.

Le service public fédéral sécurité sociale révèle ses statistiques : une personne sur 15 bénéficie d'une allocation ou a droit à des mesures sociales et fiscales en raison de leur handicap.

En tout, ce sont 630 000 personnes qui sont répertoriées comme handicapées. Comme l'explique le directeur général, André Gubbels : « Dans ce chiffre, sont intégrés 50 000 enfants. Un chiffre en croissance parce que les conditions d'octroi ont été élargies. » Même s'ils ne rentrent pas

dans le budget puisqu'ils sont sous le régime des allocations familiales majorées.

L'enveloppe du SPF personnes handicapées concerne donc les plus de 21 ans et représente 1,88 milliard d'euros. Mais les demandes sont bien là : en 2013, ce sont 101 297 nouvelles demandes qui ont été introduites. Soit 12 % de plus qu'en 2012.

Comme on l'explique : « L'effet démographique (le vieillissement), une hausse des situations de précarité et des troubles psychiques, une situation du marché du travail défavorable à beaucoup de personnes mais aussi et tout particulièrement aux personnes handicapées. »

Sur un marché de plus en plus compétitif, les exclusions se font de plus en plus nombreuses.

L'explication démographique demeure un élément important. Tout simplement parce que l'on vit de plus en plus vieux mais pas toujours en pleine forme.

**Plus de femmes, c'est normal**

André Gubbels : « La pyramide des âges est inversée. Il y a de plus en plus de personnes âgées. Ce qui explique que le pourcentage des bénéficiaires d'une allocation ayant plus de 80 ans atteint les 33 %. Et dans ce pourcentage, les femmes occupent une place prépondérante. Simplement parce qu'elles vivent plus longtemps. »

Si les allocations (321 330 personnes sur les 630 100) sont octroyées en fonction de la sévérité du handicap et de votre revenu, il faut aussi prendre en compte (mais non comptabilisées ici) des mesures sociales et fiscales (tarifs téléphoniques, gaz et électricité, exonérations fiscales...) qui ne sont pas négligeables. Toujours sur base d'une enquête personnalisée et médicale. Avec 50 % de décision favorables. « Mais ça veut dire aussi que les enquêtes ont été faites. »

Mais comme l'explique André Gubbels : « On traite plus de demandes, plus rapidement avec le même personnel. On a raccourci tous les délais. » Ça aussi il faut le signaler. ■A.J.

## Les trois allocations

### 1. Les allocations d'intégration.

Pour les personnes âgées de 21 à 65 ans qui, en raison de leur handicap, rencontrent des difficultés dans les activités quotidiennes, comme se déplacer, faire le ménage, faire sa toilette...

### 2. L'allocation de remplacement de revenus.

Pour les adultes de 21 à 65 ans qui, en raison de leur handicap, ne peuvent gagner que 1/3 de ce qu'une personne valide peut gagner sur le marché du travail.

### 3. L'allocation pour l'aide aux personnes âgées.

C'est pour les adultes âgés de plus de 65 ans, qui en raison de leur handicap, rencontrent des difficultés dans les actes.